



## Expatrié et pension alimentaire besoin d'aide

Par **Mirabelle75**, le **03/04/2012 à 22:38**

Bonjour

Mon mari est divorcé depuis 14 ans et a eu un enfant avec son ex femme et elle s'est remariée deux ans après leur divorce et a eu un autre enfant avant de divorcer 4 ans plus tard.

Le problème: dans le premier jugement de divorce, mon mari devait payer une pension alimentaire pour son fils de 152 euros et a laissé les deux maisons à son ex comme prestation compensatoire et après remboursement des dettes liées à l'achat des deux maisons, la pension serait de 300 euros.

Le lendemain de notre mariage, avant la fin des dettes, son ex femme a demandé une augmentation de la pension et a fait une saisie sur salaire parce qu'elle dit qu'il n'a pas réévalué la pension sauf depuis le divorce au lieu de payer 152 euros mon mari a augmenté la pension sinon il ne verrait plus son enfant donc il payait 228 euros au lieu de 152 qui est reconnu par les impôts et le JAF.

La pension a été augmentée il paie aujourd'hui 366 euros et la moitié des frais extra scolaires et les billets d'avion.

Maintenant nous sommes expatriés pour deux ans seulement et son ex a redemandé une augmentation parce que mon mari gagne plus. Est-ce qu'elle a le droit de demander une augmentation sur des indemnités de résidence qui ne sont pas imposables et qui ne durent que deux ans???

Lorsque la pension a été augmentée je travaillais et nous n'avions qu'un seul enfant et maintenant je ne travaille plus et nous avons un deuxième enfant et le salaire que mon mari

gagne ne dure que deux ans avant de revenir a son salaire normal.

Son salaire de base actuel est moins que ce qu'il gagnait lorsqu'on était en France sans compter notre deuxième enfant et moi qui ne travaille plus.

Le surplus sur son salaire c'est des indemnités de résidence, l'indemnité pour la scolarité des enfants et pour moi 400 euros pour perte de travail et la vie etc...

En plus tout le dossier de son ex est basé sur des mensonges en disant que mon mari gagne entre 25000 et 30000 par mois et qu'elle demande 1500 euros de pension alimentaire alors que mon mari ne gagne même pas le 1/4 de 25 000 euros. Qu'est-ce qu'on peut faire il est convoqué pour le mois prochain.

Elle au RSA et n'arrête pas de faire des procédures parce qu'elle ne paie pas et nous on paie tout le temps des avocats on n'a plus les moyens et son deuxième ex mari ne donne rien à son enfant ni à elle et elle n'en parle jamais. Que faire??? Merci pour votre aide j'en ai vraiment besoin et désolée pour ce long texte. Merci